

# Le fleurissement, facteur de lien social

Le concours départemental de fleurissement dépassé ? Au contraire ! Il fait peau neuve en s'adaptant aux évolutions de la société et intègre la notion de développement durable.



Jean-Baptiste Lemoine, président de Yonne Tourisme, aux côtés de membres du jury départemental

« Le fleurissement ne s'entend pas seulement au sens premier du terme, c'est-à-dire le fait d'avoir de belles fleurs sur un balcon ou dans un jardin », raconte Jean-Baptiste Lemoine, président de Yonne Tourisme et président du jury départemental du fleurissement, conseiller général de Chéroy. « Le concours départemental s'est adapté aux évolutions sociétales et les critères pris en compte intègrent aujourd'hui le développement durable, la gestion de l'environnement, de l'eau, la propreté... » C'est aussi l'occasion pour les habitants d'un village, d'un hameau,

d'une commune, de se retrouver autour d'un projet commun et d'échanger dans la convivialité. Les particuliers et les entreprises sont de plus en plus nombreux à se soucier de leur cadre de vie. Or « les communes, petites ou grosses, doivent gérer l'implantation de lotissements ou de grands ensembles commerciaux et un certain nombre d'entrées de villes se sont trouvées dégradées, explique Jean-Baptiste Lemoine. Le fleurissement et les espaces verts en général sont une réponse pour atténuer l'aspect parfois dur de ce nouveau bâti. Dans le même temps, une commune

peut devenir attractive pour un certain nombre d'entreprises qui savent qu'elle offre un cadre de vie et un caractère qui lui sont propres. »

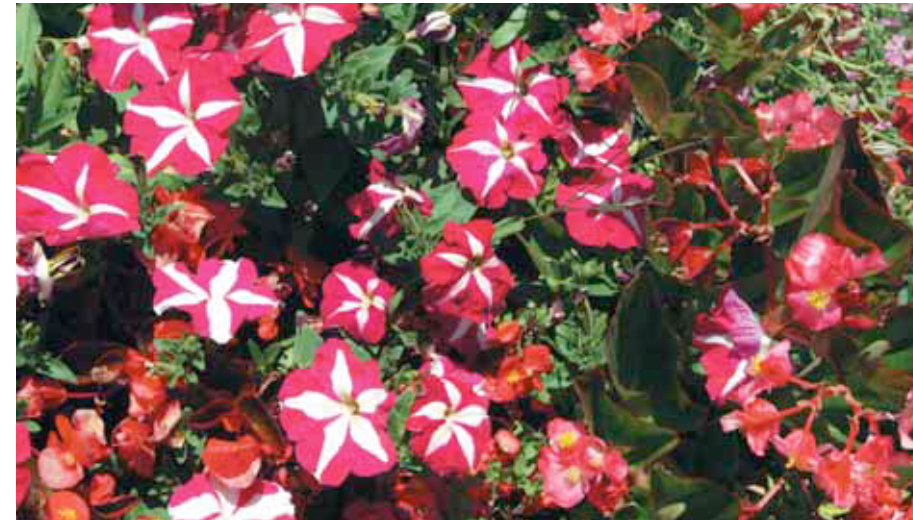
## Aménager les entrées de villes

Une formule mise en application par Guy Bourras, conseiller général et maire de Saint-Julien-du-Sault : « Lorsque j'ai été élu maire, je me suis mis dans la peau d'un industriel qui viendrait visiter la commune pour s'y installer et j'ai suivi l'itinéraire qu'il emprunterait. J'ai ainsi décidé de soigner les entrées de la ville, les promenades, le centre (installation de fontaines)... Tout a été aménagé. Nous avons également mis en place un giratoire paysager séparant la ville et la zone industrielle, où 1 000 emplois sont arrivés. Bien sûr le cadre de vie n'est pas le seul critère pris en compte par un chef d'entreprise, mais il peut faire la différence. » À noter : Saint-Julien-du-Sault a obtenu, en 2007, sa première fleur au concours régional.

Jean-Baptiste Lemoine cite d'autres exemples : « Sens, avec Jean-Luc Boulard, président de la Société horticole de Sens et responsable des espaces verts de la ville, a fait un formidable effort dans l'aménagement de sa zone commerciale nord, avec des plantations d'arbres très réussies qui lui ont valu la mention spéciale attribuée par le jury départemental en 2008. Monéteau, également, qui accueille sur son territoire un certain nombre de grosses entreprises ; la commune détient 3 fleurs et pourrait postuler pour une 4<sup>e</sup> à juste titre. »

## S'intégrer à la vie communale

Si les communes font des efforts en matière d'amélioration du cadre de vie, les particuliers également peuvent ajouter leur fleur à l'édifice de verdure. Le fleurissement peut même devenir un vecteur



d'intégration à la vie communale : « Dans le nord du département en particulier, on observe un afflux de nouvelles populations que leur rythme de vie (déplacements vers Paris) empêche de prendre part à la vie de la cité. Le fleurissement peut être l'occasion pour eux de s'intégrer à travers un lien social qui se crée et une passion qui se partage. » Pour informer et séduire les nouveaux arrivants, Yonne Tourisme prépare d'ailleurs un pack d'accueil incluant un livret relatif au fleurissement et aux règles du concours. « Lorsqu'une personne se met à faire du fleurissement, ou une commune dans un canton, il y a un effet de propagation. C'est un cercle vertueux que nous voulons encourager. »

Cercle vertueux également chez les scolaires, invités à la fin de l'année 2008 par la Société d'horticulture de l'Yonne, présidée par Michel Viault, à planter un pommier dans plusieurs communes du département (dont Chéroy, Joux-la-Ville et Champignelles), et qui en redemandent...

« C'est une façon de leur faire prendre conscience de l'importance de la notion de développement durable, précise Jean-Baptiste Lemoine. Car avant de passer à la plantation proprement dite, nous avons passé deux heures à parler de l'arbre et de son rôle dans notre écosystème. »

Les touristes, qui manifestent une demande de plus en plus forte pour les jardins, ont tout à gagner à cette dynamique. Un constat qui a fait germer... une idée : « Lorsque l'on voit le remarquable parc du Moulin à Tan, à Sens et le potentiel des jardins Renaissance de Vallery, on pourrait imaginer une route des jardins dans l'Yonne qui serait tout à fait attractive, en lien avec des jardins situés dans le Loiret (le Grand Courtoiseau) ou dans l'Essonne (Parc de Courances). »

Alors petits et grands, jeunes et moins jeunes, urbains et ruraux, tous à vos plantoirs et sécateurs !

Nathalie Hadrbolec  
contact@nathalie-hadrbolec.com

## Le développement durable critère d'évaluation

Le jury évalue le travail des communes à partir de trois familles de critères :

**Patrimoine paysager et végétal :** parcs, squares, voirie, bâtiments et équipements publics, pelouses, arbres, fleurs...  
> 50 % de la note.

**Cadre de vie et développement durable :** inventaire et protection des espaces naturels, gestion de l'eau, des déchets, gestion raisonnée des produits chimiques, maîtrise de l'affichage publicitaire, mise en valeur du patrimoine bâti, entrées de ville...  
> 30 % de la note.

À noter : un prix développement durable été créé, en 2006, par le Président du Conseil Général : le Prix Paul-Flandin, du nom du conseiller général créateur du Parc naturel régional du Morvan. Il récompense une commune ayant pris une initiative remarquable en matière de préservation de l'environnement et de gestion de l'eau (Saint-Georges-sur-Baulche, en 2006, pour le compostage, Sens, en 2007, pour la gestion raisonnée de l'eau et Migennes, en 2008, pour le Parc de Préblin).

**Animation et valorisation touristique :** promotion du label, jardins familiaux, animations scolaires et participation des habitants, actions de coordination avec les différents propriétaires du foncier...  
> 20 % de la note.

Palmarès 2008 disponible sur le site [www.tourisme-yonne.com/pro](http://www.tourisme-yonne.com/pro), rubrique « concours départementaux ».

## Concours mode d'emploi

Sous l'appellation « Concours départemental des villes, villages et maisons fleuris », il y a en fait deux concours distincts : le « Concours des villes et villages fleuris » et le « Concours des maisons, fermes et commerces fleuris » (qui récompense les particuliers dont les embellissements sont visibles de la rue).

Pour participer, les particuliers doivent demander à leur commune de s'inscrire auprès de l'Agence de développement touristique de l'Yonne, organisatrice du Concours, avant fin mai. La municipalité n'a ensuite aucune obligation à fleurir les parties communales.

Les jurys de présélection, constitués de membres des sociétés d'horticulture de l'Yonne et de Sens, effectuent leurs visites mi-juillet. Le jury départemental visite dans un second temps les communes et les particuliers sélectionnés afin d'établir le palmarès départemental.

En 2009, le concours départemental fêtera ses 50 ans !